

Les équipements pétroliers sont réglementés par la Régie du bâtiment du Québec et doivent ainsi répondre à des exigences strictes de conception. De plus, des inspections par des personnes autorisées sont maintenant exigées pour des travaux d'enlèvement ou d'installation d'équipements pétroliers à risque élevé ainsi que pour l'émission d'attestations pour le renouvellement de permis.

Équipements pétroliers Vérification Consultation



Nos services

Services de vérification

- Vérification de l'installation, du remplacement ou de l'enlèvement des équipements pétroliers (poste de distribution, dépôt, installation au mazout);
- Vérification de fonctionnement des installations pétrolières pour renouvellement de permis;

Services de consultation

- Plans et devis et document d'appel d'offre pour enlèvement ou installation d'équipements pétroliers;
- Programme de suivi pour la tenue des inventaires et du bon fonctionnement des installations;
- Vérification de conformité environnementale des différents types d'équipements pétroliers.



Fondée en 1997, GVE Consultants s'est forgée une réputation importante au cours des années grâce au professionnalisme de son personnel et au souci d'offrir un service de qualité dans ses champs d'activités spécialisés.

Sa mission est d'offrir des services de qualité dans ses domaines de spécialisation, d'être à l'écoute de sa clientèle ainsi qu'à l'affût des nouvelles réglementations et technologies.

Nos services

- Consultation pour les installations septiques (résidentielles et commerciales);
- Vérifications réglementaires et consultation (plans et devis) pour les équipements pétroliers;
- Demandes d'autorisation au MDDEFP;
- Gestion environnementale (site de traitement, chambre à peinture, plans d'actions environnementales, etc.);
- Vérification de conformité des installations et activités reliées à l'environnement.



5613, chemin de l'Église
Laterrière (Québec) G7N 1P1

Tél. : 418-678-3392
Fax : 418-678-3267

www.gveconsultants.com



Consultants
en installations septiques,
en équipements pétroliers
et en environnement



5613, chemin de l'Église
Laterrière (Québec) G7N 1P1
Tél. : 418-678-3392

www.gveconsultants.com

Installations septiques

Secteurs résidentiel et commercial

Construction d'un FIR en 2012



Traitement des eaux usées

Les résidences isolées ainsi que les habitations qui ne sont pas raccordées à un système d'égout dont le débit en eaux usées est d'au plus 3240 litres, doivent posséder une installation septique qui est conforme au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22).

Les installations à fort débit journalier doivent, quant à elles, faire l'objet d'une autorisation auprès du Ministère du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs (MDDEFP) et être conçues selon des guides techniques.

Les principales technologies sont :

- Installation de type conventionnel (élément épurateur classique ou modifié, filtre à sable hors-sol ou classique, puits absorbant, installation à vidange périodique, champ de polissage, etc.);
- Filtre granulaire intermittent à recirculation (FIR);
- Système de distribution sous faible pression;
- Biofiltration à base de tourbe (Écoflo);
- Bionest;
- Chambres d'infiltration;
- EnviroSeptique;
- Marais filtrant;
- RotoFix et Bioréacteur à membrane;
- Segflo et Ecoflex.

Nos services

- Évaluation des besoins et détermination du système approprié;
- Travaux d'investigation sur le site;
- Conception de plans et devis;
- Démarche auprès de la municipalité pour l'obtention de l'autorisation;
- Demande d'autorisation auprès du MDDEFP.